

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : VAL DE LORRAINE SUD
Commune : MAXEVILLE

32-23

Nombre de conseillers:
en exercice : 29
présents : 22
votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le sept avril, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Maxéville convoqués le trente et un mars deux mille vingt-trois, se sont réunis salle du conseil en mairie, sous la présidence de M. Christophe CHOSEROT (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le trente et un mars deux mille vingt-trois.

Présents : M. Christophe CHOSEROT, Mme Martine BOCOUM, M. Romain MIRON, Mme Annie DELRIEU, M. Olivier PIVEL, Mme Jacqueline RIES, M. Frédéric THIRIET, Mme Jennifer SAGNA, Mme Annick KLEIN, M. Jean Lou ORLANDINI, Mme Marie-Thérèse KRIBS, M. Laurent SCHMITT, M. Alexandre GEORGES, Mme Frédérique GORSKI, Mme Delphine JONQUARD, M. Philippe MARANDEL, Mme Najia CHOUKRI, Mme Marie ROBILLARD, Maxime RAIGNOUX, Mme Mélodie GOUPIL, Mme Hanan MANKOUR NABIL, M. Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD

Absents ayant donné procuration :

- Antoine BRICHLER donne procuration à Olivier PIVEL
- Saber BRAKTA donne procuration à Jacqueline RIES
- Christophe RACKAY donne procuration à Romain MIRON
- Brigitte BELLUSSI donne procuration à Maxime RAIGNOUX
- Maéva JOUVIEN-MOURI donne procuration à Martine BOCOUM
- Ahmed BOUKAIOR donne procuration à Jennifer SAGNA
- Salima BOUROUIS donne procuration à Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD

Absent excusé :

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Jacqueline RIES et Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'ils ont acceptés.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera accessible sur le site internet de la ville www.maxeville.fr

COMMISSIONS CONSULTATIVES DE LA METROPOLE DU GRAND NANCY – MODIFICATIONS DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu la délibération de la Métropole du Grand Nancy du 10 septembre 2020 créant 6 commissions thématiques,

Vu la délibération du 24 septembre 2020 désignant les représentants du conseil municipal au sein des commissions consultatives de la Métropole du Grand Nancy,

Vu la délibération du 24 septembre 2021 relative à la modification des représentants du conseil municipal au sein des commissions consultatives de la Métropole du Grand Nancy,

Vu la délibération du 10 juin 2022 relative à la modification des représentants du conseil municipal au sein des commissions consultatives de la Métropole du Grand Nancy,

Exposé des motifs :

En application des dispositions de l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales, applicable aux métropoles par renvoi de l'article L 5211-1 du même code, le conseil métropolitain a délibéré en date du 10 septembre 2020, pour créer les 6 commissions thématiques suivantes chargées d'étudier les questions soumises au conseil :

1. Mobilités,
2. Attractivité et partenariats (développement économique, innovation, enseignement supérieur et recherche, coopérations territoriales, relations internationales...),
3. Développement urbain-transition écologique (incluant habitat et renouvellement urbain),
4. Vie sociale (solidarité, santé, sports, culture, sécurité...),
5. Services et espaces urbains (propreté, déchets, eau et assainissement, voiries et espaces publics, espaces verts)
6. Finances et ressources.

Par délibération du 24 septembre 2020, le conseil municipal a désigné les membres élus de la Ville de Maxéville appelés à siéger au sein des commissions consultatives de la Métropole du Grand Nancy.

Suite à la démission de Monsieur Olivier HENRIET de ses fonctions de conseiller municipal de la liste « Maxéville Les énergies rassemblées » en date du 27 février 2023, il convient de désigner M. Maxime RAIGNOUX, pour remplacer Olivier HENRIET, suppléant au sein de la commission Finances et ressources.

Le tableau des membres titulaires et suppléants élus de la commune appelés à siéger au sein des commissions consultatives de la Métropole du Grand Nancy, évoluerait ainsi comme suit :

Commissions	Membres Titulaires	Membres Suppléants
1. Mobilités	Frédéric THIRIET	Olivier PIVEL
2. Attractivité et partenariats	Brigitte BELLUSSI	Jean Lou ORLANDINI
3. Développement urbain-transition écologique	Philippe MARANDEL	Jacqueline RIES
4. Vie sociale	Najia CHOUKRI	Frédérique GORSKI
5. Services et espaces urbains	Ahmed BOUKAIOR	Annick KLEIN
6. Finances et ressources	Maëva JOUVIEN-MOURI	Maxime RAIGNOUX

Décision :

Il vous est proposé de :

- désigner pour la commission n°6 – Finances et ressources, M. Maxime RAIGNOUX élu municipal non élu métropolitain, en lieu et place de M. Olivier HENRIET, suppléant.

VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme,
MAXEVILLE le, 7 avril 2023

Le Maire,




Christophe CHOSEROT